

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther



Pour le zívoug de Sarah bat Avraham , Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

La paracha ki tetsé énumère de nombreuses lois. En effet, soixante quatorze commandements de la Torah y sont cités. Ainsi, la Torah cite les lois concernant la guerre et les captifs, les lois d'héritage concernant les aînés, la règle à suivre pour le fils rebelle, l'obligation de rendre un objet perdu à son propriétaire, ou encore, l'obligation de protéger nos toits en y plaçant des barrières, ainsi que de nombreuses autres lois. Notre paracha, se conclut par la mitsvah de se souvenir de ce que nous a fait Amalek, en nous attaquant à notre sortie d'Égypte.

Dans le chapitre 24 de Dévarim, la torah dit :

וְיָדַעְתָּ כִּי תִקְצֹר קְצִירְךָ בְּשָׂדֶךָ וְשָׁכַחְתָּ עֹמֵר בְּשָׂדֶךָ, לֹא תָשׁוּב לְקַחְתּוֹ--לִגְר לְיָתוּם וְלְאַלְמָנָה, יִהְיֶה לְמַעַן יְבָרְכֶךָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ, בְּכֹל מַעֲשֵׂה יָדֶיךָ

19/ Quand tu feras la moisson de ton champ, si tu as oublié dans ce champ une javelle, ne retourne pas la prendre, mais qu'elle reste pour l'étranger, l'orphelin ou la veuve, afin qu'Hachem, ton Dieu, te bénisse dans toutes les œuvres de tes mains.

Versets De la Paracha

Cette mitsvah est tout à fait singulière et se distingue radicalement de l'ensemble des autres. En principe, la torah réclame que l'accomplissement des mitsvot se fasse volontairement. Il est donc nécessaire que la personne en charge d'appliquer le commandement soit consciente et présente l'intention de réaliser le commandement divin. Sans quoi, il ne s'agirait que de simples pratiques, de rituels dénués de sens. L'essentiel de la mitsvah réside donc dans l'intention d'accomplir la volonté divine. C'est précisément sur ce point que la mitsvah de Chikh'ha (oubli) diffère des autres, car elle ne peut être atteinte volontairement. La torah demande en

effet aux agriculteurs de laisser aux pauvres les épis de blé oubliés dans les champs. Le propriétaire ne peut pas retourner pour récupérer les restes et les abandonne. Cette injonction divine se base donc sur l'oubli strictement involontaire du propriétaire du champs en question, il s'agit là d'une condition absolue. Une personne laissant volontairement des épis en arrière pour les pauvres accomplirait la mitsvah de la tsédaka mais pas celle de Chikh'ha démontrant le besoin d'inconscience pour atteindre ce commandement. Nous comprenons alors l'aspect particulier de cette mitsvah unique et devons en percer le secret : pourquoi la condition indispensable pour

accomplir l'ensemble des mitsvot, celle de l'intention, est ici précisément rejetée ?

Le **Agra Dépirka** (au 224ème paragraphe) analyse cette mitsvah pour nous en révéler l'essence profonde. Il amorce sa réflexion en citant une Tossefta (sur Péa, chapitre 3) : « Une personne pieuse avait oublié du blé dans son champs (et devait donc accomplir la mitsvah de Chikh'ha). Devant ce constat, il demande à son fils de présenter deux sacrifices au temple, un taureau en tant que sacrifice 'Ola et un autre en tant que sacrifice Chélamim. Son fils lui demande alors : Père, pourquoi te réjouis-tu pour cette mitsvah plus que pour toutes les autres de la torah ? Le père répond : Toutes les mitsvot qu'Hachem nous a donné se font avec notre conscience, et celle-ci est inconsciente, car si nous avions pratiqué les autres mitsvot avec conscience, celle-ci (Chikh'ha) ne serait jamais venue entre nos mains... »

Le **Agra Dépirka** s'interroge sur l'attitude du père. Le fait de présenter des sacrifices devant le Maître du monde est une bonne chose, seulement, le choix des sacrifices est indicateur. En effet, le sacrifice 'Ola est offert dans l'objectif de réparer une mitsvah positive en ce sens où une personne est passée à côté de son accomplissement. De fait, si par inadvertance un individu oublie de pratiquer une mitsvah comme les téfilines par exemple, il devra pour expier cette erreur, sacrifier un Korban 'Ola. Dans notre cas, le père ne semble avoir laissé passer aucune mitsvah. Pourquoi l'accomplissement de la mitsvah de Chikh'ha le conduit à présenter un sacrifice 'Ola ? Quelle est donc la mitsvah qu'il a laissé passer ?

Un deuxième point attire l'attention du maître, celui de la conclusion de cette Tossefta : « car si nous avions pratiqué les autres mitsvot avec conscience, celle-ci (Chikh'ha) ne serait jamais venue entre nos mains... ». Que signifie cette assertion ?

La fin du verset que nous avons cité fournit une base de réflexion stupéfiante : « afin qu'Hachem, ton Dieu, te bénisse dans toutes les œuvres de tes mains. » Le **Agra Dépirka** met cette formulation en opposition avec une autre, celle du maasser où il est dit (Dévarim, chapitre 14, verset 29) : « ...

de la sorte, Hachem, ton Dieu, te bénira en toute œuvre que ta main pourra faire. » Une différence semble s'insinuer dans les deux textes. Dans le cas du maasser, la torah insiste sur l'action de la main, elle doit « faire » et pour ensuite prétendre à la bénédiction. Par contre, dans notre verset, la tournure est plus générale, il s'agit des œuvres de nos mains mais la torah n'emploie pas le verbe « faire », comme si nous agissions sans pour autant avoir concrètement accompli un acte. Qu'est-ce que cela signifie ?

Nos maîtres rapportent que lorsqu'une personne fait sa prière mais n'y met pas le cœur, qu'il pris de façon machinale sans se concentrer sur la signification des mots, sans y ajouter l'émotion requise, alors sa prière ne peut rejoindre le ciel. Elle ne disparaît pas pour autant. Le **Zohar** révèle en effet, que les lettres prononcées par l'individu en question restent en dépôt auprès d'un ange préposé à la prière. Ce dernier conserve précieusement chacune des paroles prononcées et attend le moment où (enfin) la personne priera avec sincérité. La force de cette prière authentique ouvrira alors l'accès au ciel et dès lors, l'ange se chargera d'y faire passer toutes les téfilot restées incapables de franchir la frontière par manque de sincérité. Sont alors présentés auprès du Maître du monde, l'ensemble des prières de la personne qui dès lors n'a pas prononcé ces mots en vain.

Ce même procédé s'applique aux mitsvot. Comme nous le disions, l'accomplissement des commandements de la torah nécessite la conscience de la personne qui pratique. Mettre ses téfilines de façon machinale, écouter le chofar, secouer les quatre espèces à souccot sans avoir la volonté concrète de le faire pour accomplir la volonté d'Hachem, constitue une pratique incomplète de la mitsvah qui ne peut atteindre sa pleine expression. Beaucoup de décisionnaires estiment que la mitsvah n'a pas été accomplie dans ces conditions. Cela revient à préparer un repas sans le consommer, et notre acte perd tout son sens.

Se crée alors une situation complexe. Notre acte est celui d'une mitsvah sans pour autant que la mitsvah ne soit accomplie. Que vaut alors notre démarche ? Dire qu'elle est

complètement inutile est faux car rien ne se produit dans ce monde sans avoir un impact concret. Dès lors, qu'advient-il de notre action, de notre mitsvah incomplète ?

Nos sages enseignent (Pirké Avot, chapitre 2, Michna 1) : « *Tous tes actes sont écrits dans un livre* » Par cette maxime, les sages expriment l'idée qu'Hachem sait tout, que rien ne lui échappe. Seulement, la formulation est surprenante, pourquoi parler d'un livre contenant l'ensemble de nos actes. Les maîtres semblent présenter la chose sous forme d'un contresens. D'une part l'idée sous-jacente est de mettre en avant l'absence d'oubli chez Hakadoch Baroukh Hou pour souligner le fait qu'un jour nous devons lui rendre des comptes. Toutefois, la description qu'ils en font est toute autre. Le besoin d'inscrire nos actions dans un livre sous-tend justement la nécessité de feuilleter le livre pour se souvenir des détails. Le livre apparaît alors comme un rapport, un pense-bête. Pourquoi les sages choisissent alors de parler d'un « livre » ?

Ce n'est d'ailleurs pas le seul endroit où nous trouvons cette idée dans le lexique du talmud. La guémara (traité Roch Hachana, page 16b) rapporte le fameux enseignement : « *Rav Kroupédai dit au nom de Rabbi Yo'hanan : Trois livres sont ouverts à Roch Hachana, un pour les mécréants, un pour les justes et un autre pour les « moyens ». Les justes sont écrits et scellés pour vivre, les mécréants sont écrits et scellés pour mourir et les « moyens » sont en suspens de Roch Hachana à Kippour. S'ils méritent, ils sont inscrits pour vivre, sinon, pour mourir.* »

Là encore, nous trouvons la mention de livre alors qu'elle ne trouve pas nécessairement de sens auprès du Maître du monde, parfaitement capable de prendre des décisions et de les faire appliquer sans avoir à les noter dans un livre. Que sont donc ces livres dont nos maîtres parlent ?

Le **Rama' Mipano** (Assara Maamarot, 'Hakot Hadine 2, chapitre 12) développe ce sujet que nous allons tenter d'approfondir. Il exprime l'idée selon laquelle aucun acte ne reste sans conséquence dans ce monde. En effet, le moindre mouvement engendre nécessairement un déplacement d'air, qui lui même peut provoquer beaucoup de choses.

Plus encore, même nos émotions et nos pensées sont soumises à cette notion. En effet, personne n'est capable de réagir, de penser sans que cela ne marque sa posture, son visage ou ne provoque une réaction même minime du corps. En ce sens, tous les compartiments d'expressions humaines, de la pensée à l'action, ont un impacte physique dans ce monde. Il s'agit du premier domino qui va en pousser un autre puis un autre et ainsi de suite. De fait, lorsque les maîtres parlent d'un livre contenant l'ensemble de nos actes, ils font allusion au monde et à son état. L'aspect de la création est (en partie) la résultante de notre intervention. Si nous n'avions pas altéré de la plus petite des façons sont expressions de part notre simple respiration et plus encore pour le reste de nos mouvements, alors le tableau présenterait une œuvre bien différente. De fait, en observant le monde Dieu « ressemble » à un homme entrain de lire un livre.

Tentons d'aller plus loin. Nos maîtres révèlent que la création du monde s'est faite par l'usage de la torah « *Dieu a regardé la torah et a créé le monde* ». D'autre part, le récit de Béréchit présente la genèse comme l'expression de la parole d'Hachem : Dieu parle et le monde apparaît. C'est pourquoi, les maîtres expliquent que la vocalisation des lettres de la torah a été l'élément créateur utilisé par Hakadoch Baroukh Hou. Chaque lettre est en faite une source première d'énergie mise en place par Hachem et au travers de leur assemblage et de leur agencement, les énergies se combinent pour faire apparaître une création. Le monde devient alors la transcription des lettres de la torah. Elles sont l'adn de l'existence et se cristallisent dans l'essence de la création.

Ce phénomène s'est d'ailleurs déjà manifesté concrètement lors d'un événement semblable à la création du monde, celui du don des tables de la loi. Concernant le phénomène extraordinaire que les hébreux contemplant, la torah dit (chapitre 20, verset 15) : « *וְכָל-הָעָם רֹאִים אֶת-הַקּוֹלֹת* Et tout le peuple voit les sons ». La manifestation d'Hachem bouleverse tellement les standards que le son, censé être perçu par l'oreille, devient perceptible par l'oeil. Le peuple est parvenu à voir un son, une parole, la voix d'Hachem. Qu'est-ce que cela signifie ?

Le **Malbim** (chapitre 31, verset 8) apporte un commentaire édifiant sur le sujet. Comme nous le savons, le son se propage par le biais d'une onde au travers de l'air. Le **Malbim** explique que chaque lettre et donc le son qui est produit lorsqu'elle est prononcée, se grave dans l'air et se diffuse sans pouvoir être observée par l'oeil. La nature de l'air étant volatile, il est parfaitement impossible que ces gravures engendrent une manifestation palpable par l'homme. Toutefois, lors du don de la torah, Hachem a changé l'ordre des choses au point d'épaissir l'air, de le compresser et de le rendre concret pour lui accorder une forme solide, aussi solide que de la pierre. C'est ainsi que les tables de la lois sont apparues. Ces dernières ne sont donc pas constitués de matériaux classiques, mais de l'air qui nous entoure et qui est le vecteur de propagation du son. Cette cristallisation de l'air ne se fait pas de la plus anodine des façons, elle se manifeste autour des paroles enflammées qu'Hachem prononce. Ainsi les lettres de feu qui sortent de la montagne où Hachem siège, se retrouvent entourées et capturées par l'air, afin de se maintenir dans la structure aérienne que constituent les tables de la loi. Ce procédé, a permis de rendre visible les lettres qui sont habituellement invisibles. Le son que la nature si légère de l'air rend éphémère et invisible, devient subitement concret, continu et observable visuellement. Ceci explique les commentaires de nos sages sur le sujet. En premier lieu, le son ne s'atténue pas avec la distance, car il s'avère maintenant bloqué, l'empêchant de s'évaporer sur la continuité. Plus encore, quelque soit la position à laquelle se tient la personne qui observe les tables, les lettres qu'il pourra y lire seront toujours à l'endroit, même s'il se tient derrière. Ceci ne surprend plus lorsque nous prenons conscience que ce que les hébreux lisent n'est pas une écriture mais un son. Or, par définition, le son s'entend de façon identique quelque soit notre position relative.

Cela nous fournis une grille de lecture plus profonde des propos du **Rama' Mipano**. Le monde ne manifeste pas l'essence profonde des choses car il en est incapable, seule l'action divine mise en place lors du don des tables de la loi a permis une telle prouesse. Toutefois, si nos yeux

pouvaient voir correctement, le monde leur apparaîtrait comme un ensemble de lettre, acheminées les unes aux côtés des autres, et nous comprendrions qu'il n'est rien d'autre que le plus grand livre imaginable. Il s'avère donc que les propos de nos maîtres sont particulièrement pesés et le choix du mot « livre » prend tout son sens pour parler de nos actes.

Pour en revenir à nos mitsvot incomplètes par manque de sincérité, nous aboutissons à un constat. Chaque acte, chaque mouvement et même pensée constitue une altération du monde et donc du livre à la base de l'univers. Les mitsvot sont sensées acheminer les lettres de la torah dans une dimension supérieures. En effet, notre objectif sur terre est de sanctifier la matière. Celle-ci n'est finalement rien d'autre que l'expression des lettres de la création. Agir sur la matière revient alors à impacter les lettres. Lorsque nous pratiquons un acte sans lui associer une pensée spirituelle, alors il ne s'agit de rien de plus que d'un mouvement et les lettres concernées ne peuvent connaître l'élévation conséquente à la mitsvah. À ce titre, notre acte de mitsvah ordonne les lettres mais ne les expédie vers le ciel. Elles restent donc bloquées à l'image des prières dont nous parlions. C'est sur ce point qu'intervient la mitsvah de Chikh'ha, la seule s'accomplissant sans intention, sans volonté ni même sincérité. Elle est le fruit de notre manque de concentration. En ce sens, elle est naturellement complète car pour aboutir à sa pratique, il faut être déconcentrer et le fait d'oublier des épis est la preuve tangible de notre absence de concentration. Par le biais de cette mitsvah, nous ouvrons la porte du ciel à toutes les mitsvot dont la pratique manquait d'intention empêchant l'acheminement des lettres vers le ciel. Comme nous le disions, notre acte demeure puisqu'il n'existe aucun acte ne s'inscrivant pas dans le « livre » qu'est le monde. Notre démarche de mitsvah n'est donc pas vaine, elle reste figée dans l'air incapable d'aboutir et d'atteindre le ciel. Seulement, en accomplissant la mitsvah de Chikh'ha, Hachem nous ouvre la voie pour permettre à l'ensemble de nos mitsvot bloquées sur terre de fouler l'espace divin.

Une question se pose toutefois. Dans le cas

de la prière, seule la prière permettait aux autres téfilot dépourvues de concentration de rejoindre le ciel. Pourquoi alors, dans le cas des autres mitsvot privées d'intention, ne devrions-nous pas attendre que l'individu accomplisse à nouveau la mitsvah avec cette fois une intention convenable, pour permettre à l'ensemble des autres occasions manquées de s'acheminer vers le Maître du monde ?

C'est justement là toute la beauté de la démarche. Il est évident que si l'occasion se présente d'accomplir à nouveau la mitsvah en l'accompagnant de l'intention adéquate, alors cela offrira la possibilité de faire monter toutes les mitsvot similaires restées sur terre. Seulement, il faudrait répéter la manœuvre à chacune des différentes mitsvot et cela, sans être sûr d'y parvenir réellement tant il est difficile pour nous d'être sincèrement envahi par la dévotion requise. Le cas de Chikh'ha facilite la procédure et offre alors la possibilité à n'importe qui de profiter de ses mitsvot intégralement en ouvrant à toutes les mitsvot incomplètes la possibilité de monter et de se réaliser pleinement. C'est en cela que cette mitsvah insiste sur son caractère involontaire. Hachem nous propose d'accomplir une mitsvah basée sur l'oubli pour s'assurer d'acheminer toutes celles où nous n'avons pas réussi à atteindre la concentration requise.

C'est en ce sens que le verset traitant de cette mitsvah se distingue de celui du maasser en disant : « *afin qu'Hachem, ton Dieu, te bénisse dans toutes les œuvres de tes mains.* » Nous avons expliqué que la formulation du verset insinue une action restreinte. Il s'agit justement de notre propos. Sans même accomplir pleinement nos mitsvot de part l'absence de concentration qui nous caractérise, la Torah met en place pour nous le moyen à l'ensemble de nos actes d'être considérés comme parfaits. Nous comprenons alors l'attitude du père très pieux dont la Tossefta parle. Il concluait son explication en disant : « *car si nous avons pratiqué les autres mitsvot avec conscience, celle-ci (Chikh'ha) ne serait jamais venue entre nos mains...* » Il nous révèle ici le sens de la mitsvah de Chikh'ha spécialement dépourvue d'intention. Si en effet, nous avons pris la peine d'avoir la motivation nécessaire lors de la pratique de toutes nos mitsvot, alors cette mitsvah de Chikh'ha

n'aurait pas existé. Elle est en quelque sorte la conséquence de notre faiblesse et de la bienveillance sans limite d'Hakadoch Baroukh Hou. En constatant le lot de mitsvot incomplètes accumulées par les hommes, Hachem met en place une mitsvah que nous ne faisons pas exprès de faire. Alors même que nous ne le méritons pas nécessairement, l'ensemble de nos mitsvot atteint un niveau complet et accède au ciel. C'est pour cela que le père décide d'offrir un sacrifice 'Ola au temple destiné à absoudre l'homme pour le non-respect des mitsvot positives et c'est également la raison de sa joie si particulière par rapport aux autres mitsvot. En constatant qu'Hachem l'avait conduit à oublier des épis dans son champs, il comprend qu'à plusieurs reprises, sa pratique des mitsvot présentait des lacunes et n'était pas aussi sincère qu'elle l'aurait dû. La mitsvah privée de l'intention n'est alors pas valide comme nous le disions et cela est comparable à une mitsvah non accomplie, d'où le besoin de présenter un sacrifice 'Ola. En voyant la clémence divine mettre sur son passage la mitsvah de Chikh'ha, le 'Hassid comprend que l'ensemble de ses mitsvot restées sur terre sont maintenant arrivées au ciel et naturellement cela lui procure une joie exacerbée.

Rachi apporte une remarque extraordinaire sur notre verset : « *Afin que te bénisse Et ce alors même que [ce qui est « oublié »] lui est attribué sans qu'on ait eu l'intention [de le lui donner]. A plus forte raison [y aura-t-il bénédiction] pour celui qui a agi intentionnellement. En conséquence, s'il est tombé un sèla' (une pièce) de sa main et qu'un pauvre l'ayant trouvé s'en est nourri, il s'en trouvera béni.* » À priori, son commentaire apparaît inutile et nous ne comprenons pas le besoin de comparer cela au cas de la pièce. Toutefois, il se peut que le maître cherche ici à nous révéler l'extension de cette mitsvah qui, en l'absence du temple, ne peut plus être pratiquée. **Rachi** nous révèle que nous pouvons malgré tout profiter de la bienveillance divine qui n'a pas disparue en même temps que le temple. Malgré notre manque d'attention à l'accomplissement des mitsvot, Hachem met encore et toujours en place le moyen de valider ce qui était incorrecte.

Nous pouvons sur cette base entrevoir un nouveau cheminement à l'enseignement de Rav

Krouspédaï sur les fameux livres ouverts à Roch Hachana. Là encore, il ne s'agit pas d'un livre en papier contenant toutes les informations à « ne pas oublier » pour le Maître du monde. Cela n'aurait aucun sens. Il s'agit encore et toujours du même livre qui présente trois volets : celui des lettres orientées avec succès vers le ciel, il s'agit du livre des justes ; celui des lettres « détruites » en ce sens où elles ont complètement été détournées de leur direction au travers des fautes commises par les impies ; et enfin celui des lettres stagnants entre les deux mondes, elles sont bien dirigées vers Hachem sans parvenir en franchir les étapes par manque d'intention lors de leurs accomplissements. C'est pourquoi le maître précisait-il, que les personnes concernées pas ce volet du livre restent en suspend entre Roch Hachana et Kippour à l'issue duquel leur sort est décidé. Nous pouvons voir cette assertion sous deux aspects complémentaires. Le premier est celui du repentir qui annulera nos fautes afin de faire pencher la balance. Toutefois, nous ne pouvons nous limiter à cette explication à l'évidence incomplète, car alors nous ne comprendrions pas le besoin de formuler cela par l'exemple d'un livre. Il convient alors de l'associer à notre propos. Nos sages révèlent en effet que les jours séparants Roch Hachana et Kippour ont la capacité de réparer chaque jour de l'année. En effet, cela prend un sens évident suite à notre réflexion. Durant cette courte période, les bné-Israël intensifient leurs efforts et perfectionnent leur pratique des mitsvot. Ce que nous faisons toute l'année sous forme de contrainte et rituel

dénué de sens, est subitement pratiqué avec un élan de crainte du ciel, de désir ardent de plaire au Maître du monde. Ainsi, toutes les mitsvot réalisées durant cette période ont un impacte sur l'ensemble de notre année car elles ouvrent la porte du ciel à toutes les mitsvot n'ayant pas bénéficié d'une telle dévotion. Comme nous le disions, la mitsvah de Chikh'ha constitue un moyen de compléter les mitsvot manquants d'intention, toutefois, si nous accomplissions ces mêmes mitsvot avec la concentration requise, alors les autres fois où nous n'avons pas atteint cet objectif s'associent à la mitsvah en cours et la rejoignent pour accéder aux cieux. Dès lors, l'aspect solennelle des dix jours de téchouva, altère la troisième partie du livre constitué par les lettres du monde. Celui-ci se vide littéralement d'un nombre considérable de mitsvot incomplètes et une chose incroyable se produit : l'individu dont les mérites n'étaient pas suffisants voit subitement son quota changer par un nombre considérable de mitsvot qui n'étaient pas comptés à son actif jusqu'alors. C'est pourquoi Rav Krouspédaï précise que s'il mérite, il entre dans le livre des justes, car au sens propre les lettres inscrites dans le monde à son actif changent de position et entre dans le premier volet de l'ouvrage.

Yéhi ratsone que nous soyons tous inscrits dans le livre de la vie.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit